

Le salaire minimum est de retour

GENÈVE • La CGAS lance une initiative pour instaurer un salaire minimum de 4000 francs. Près de 30'000 travailleurs obtiendraient une amélioration de salaire.

Publié le 12 avril 2018 par [Joel Depommier](#) dans la rubrique [Genève](#)



«Ce texte est une réponse concrète pour lutter contre les causes de la pauvreté et adressé précisément aux employeurs, responsables de cette situation», a souligné la députée Ensemble à Gauche Jocelyne Haller (photo: Carlos Serra).

«Combattons la précarité, sans nous laisser diviser». C'est avec ce double objectif que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), par la voix de sa présidente Manuela Cattani, a annoncé cette semaine le lancement d'une initiative populaire cantonale pour instaurer un salaire minimum légal de 23 francs de l'heure à Genève, correspondant à 4'086 francs pour un plein-temps de 41 heures hebdomadaires.

Pour Davide De Filippo, co-secrétaire général du SIT, cette garantie est nécessaire. «Si le texte est accepté, 30'000 salariés bénéficieraient directement de cette amélioration. Dans des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, la sécurité, le nettoyage, les agences de voyages, la location de véhicule, l'économie domestique, l'industrie alimentaire ou textile, l'agriculture, certains ont actuellement des salaires inférieurs à 3'500 francs par mois et au final, ils doivent recourir aux aides publiques. C'est inadmissible», a expliqué le syndicaliste, qui a aussi rappelé que 50% des travailleurs n'étaient pas couverts par une CCT à Genève.

Sur le modèle neuchâtelois

Après le double refus en 2011 d'une initiative cantonale sur le sujet (ou seul le principe d'un salaire minimum avait été proposé, sans fixation du montant), puis de l'initiative fédérale de l'USS en 2014, la CGAS veut y croire, en se fondant sur la base du «modèle neuchâtelois». En juillet 2017, le Tribunal fédéral a rejeté le recours des organisations patronales cantonales contre la mise en œuvre d'un salaire minimum de 20 francs dans le canton de Neuchâtel. Il a estimé que cette mesure ne violait pas le principe de la liberté économique et que l'Etat avait le droit de prendre des mesures de politique sociale. Le salaire minimum a été validé sur la base du calcul des revenus des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

«Le coût de la vie étant plus élevé à Genève, un salaire minimum de 23 francs par heure nous paraît adéquat», a souligné Davide De Filippo. «Les deux tiers des travailleurs-euses directement concerné-e-s sont des femmes, le salaire minimum légal contribuera à faire progresser l'égalité dans les faits», a aussi expliqué Audrey Schmid, secrétaire syndicale chez Unia, tout en rappelant que le texte contient des exceptions concernant les stages ou apprentissages. Des sanctions qui vont jusqu'à 30'000 francs sont aussi prévues pour les employeurs qui ne respecteraient pas les dispositions prévues. A terme, le salaire minimum légal doit également permettre de réduire les dépenses sociales de l'Etat et de créer des emplois par la relance de la consommation.

Haro dur la droite nationaliste

«Au-delà du contenu, une initiative renferme aussi un message politique, permettant d'offrir une boussole pour les salariés», a encore souligné Alessandro Pelizzari, qui en a appelé à refuser les deux initiatives que viennent de lancer l'UDC et le MCG. La première, intitulée «Genève d'abord», prétend garantir le droit des travailleurs locaux à n'être ni discriminés à l'embauche, ni privés de leur emploi, ni obligés de consentir à des réductions significatives de salaire. «Ce droit à l'embauche est une supercherie, d'autant plus forte que l'UDC, au niveau national, a récemment réclamé la suppression des mesures d'accompagnement à la libre circulation. Cette initiative ne sert à ses auteurs qu'à déverser la haine des étrangers, à diviser les travailleurs et à protéger les patrons», critique le syndicaliste.

Lancée par le mouvement anti-frontaliers du MCG, l'initiative «Frontaliers:stop!» ne trouve pas plus de soutien du côté de la CGAS. «Le recours à la préférence indigène, déjà pratiquée dans le secteur public, a montré son inefficacité en termes de résorption du chômage ou de création d'emplois», a relevé Alexandre Pelizzari. Les syndicats estiment que la mise en œuvre de cette initiative aura des effets pervers, conduisant les chômeurs locaux à accepter n'importe quel emploi, sous la menace de sanctions des Offices régionaux de placement (ORP). «Cette initiative va surtout permettre d'embaucher à meilleur marché. Les salariés n'ont rien à y gagner», tranche la CGAS, qui vient de sortir un tract «pédagogique» contre ces deux initiatives. Symboliquement, la faïtière veut aussi rapidement récolter les 6'000 signatures nécessaires pour les déposer à la chancellerie le 1er mai.

Présents à la conférence de presse, le PS, les Verts et Ensemble à gauche, qui vient de déposer un projet de loi en février pour instaurer un salaire minimum dans le canton, soutiennent l'initiative. «Ce texte est une réponse concrète pour lutter contre les causes de la pauvreté et adressé précisément aux employeurs, responsables de cette situation, alors même que l'aide sociale est attaquée par la droite au nom du moins d'Etat», a argumenté la députée EàG, Jocelyne Haller.

Infos complémentaires sur
www.salaireminimum.ch